

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 10

Excusés : 0

Nbre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de convocation

23/02/2026

Date d'affichage

23/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

1 / MARS 2026

Et publication du :

11 / MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le **trois mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel MARTY.

Présents : ARSICAUD Pascal, BERGER Bernard, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, RAFFIER Joëlle, AVRIL Alexandre, HILLAIRET Sylvain, GROSLAUD Didier

Excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : JAUDEAU Véronique

Acquisition de chemins ruraux à l'intérieur du site du Pôle Mécanique : modification

Considérant que les ventes à 1 euro symbolique ne peuvent plus être réalisées,
Considérant la délibération du 26/07/2023 concernant l'acquisition et cession de parcelles,

La communauté des Communes de la Haute-Saintonge :

- **se propose d'acheter** à la commune de la Genétouze les parcelles ci-dessous, au prix de 10€ :

- B 1231 superficie de 1078 m²
- B 1232 superficie de 214 m²
- A 0817 superficie de 202 m²
- A 0816 superficie de 3308 m²

- **de céder** à la commune de la Genétouze la parcelle A 642 d'une superficie de 161m², moyennant le prix de 10€, sur laquelle passe aujourd'hui un chemin rural.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et cession, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à son aboutissement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à La Genétouze,
Le Maire, Michel MARTY


